

COMPTE RENDU
du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 6 avril 2022

Le mercredi 6 avril 2022 à 17 heures 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle de réunion de la CCAS, 4 rue des préaux à Serbonnes, sous la présidence de Monsieur Olivier MARTIN, Maire de SERBONNES.
Convocation adressée le 25/03/2022.

Présents : M. Olivier MARTIN, Mme Corinne GRELLET, M. Jean-Michel SAINTE CROIX , Mme Alexandra SERDIN , M Renaud DE SAINT OURS, M. Christophe LE PREVOT, M. Nicolas CHARIOT , Eve JANOT

Absents représentés : Benoit JOING (pouvoir à Corinne GRELLET), Claire VARACHE (pouvoir à Corinne GRELLET), Anais BEDEKOVIC (pouvoir à Olivier MARTIN)

Absents : Didier MAHE , Laurent POIDEVIN, Mathieu VALLET , Christian PIAT
Secrétaire de séance : Jean- Michel SAINTE-CROIX

Projet de réhabilitation de la mairie – présentation de l'esquisse du projet

M le maire rappelle la mission confiée à AGECCO par délibération du 22 janvier 2022 dans le cadre du projet de réhabilitation de la mairie.

M le maire donne la parole à par M. Emmanuel DROIN architecte à Gron puis à M. Patrick DUVEAU économiste de la construction – société AGECCO – pour la présentation du projet qui comporte 2 propositions d'aménagement intérieur et comprend :

La mise en accessibilité de l'extérieur et de l'intérieur de la mairie (RDC)

Mise en conformité électrique de la mairie

Renforcement des performances thermiques

Création d'un espace wc et kitchenette pour le personnel

Redistribution de la grande salle (salle du conseil et bibliothèque)

Le projet est estimé à 115 160 € HT (138 192 € TTC)

Les conseillers municipaux sont invités à exprimer leur avis.

N° 2022-09 Travaux réhabilitation thermique salle des fêtes : rapport d'analyse des offres -
Autorisation de signature des devis des entreprises

M le maire rappelle que les plis reçus dans le cadre de la consultation relative à l'opération de réhabilitation thermique de la salle des fêtes ont été ouverts en séance de commission « travaux » et « marchés publics » le jeudi 24 mars 2022 ;

M le maire donne la parole à M . Patrick DUVEAU – société AGECCO - qui communique et commente le rapport d'analyse des offres ;

Après avoir pris connaissance de l'analyse réalisée et du classement des offres par lot , le conseil municipal est invité à délibérer.

Lot N°1 – menuiseries extérieures aluminium

Le conseil municipal retient l'entreprise JOBERT, mieux-disante, et prend acte du montant de l'offre soit 26 640.00 € HT

Adoption par 9 voix POUR (M. MARTIN + 1 pouvoir s'abstient) ; 2 abstentions, 0 contre

Lot N° 2 – isolation des combles

Le conseil retient l'entreprise SCOBAT, mieux-disante, et prend acte du montant de l'offre soit 8 192.00 € HT

Adoption à l'unanimité , par 11 voix pour (8 + 3 pouvoirs) – 0 contre – 0 abstention

LOT N°3 – doublage faux plafonds

le conseil municipal retient l'entreprise SCOBAT, mieux-disante, et prend acte du montant de l'offre soit 10 033.00 € HT

adoption à l'unanimité , par 11 voix pour (8 + 3 pouvoirs) – 0 contre – 0 abstention

Lot N°4 – électricité

Le conseil municipal retient l'entreprise B.E.I seule entreprise ayant répondu sur ce lot et prend acte du montant de l'offre soit 8 491.65 € HT

Adoption à l'unanimité , par 11 voix pour (8 + 3 pouvoirs) – 0 contre – 0 abstention

Lot N° 5 – chauffage

Le conseil municipal retient l'entreprise NADALON seule entreprise ayant répondu sur ce lot et prend acte du montant de l'offre soit 5 375.04 € HT

Adoption à l'unanimité , par 11 voix pour (8 + 3 pouvoirs) – 0 contre – 0 abstention

Lot N° 6 – peintures dont option peinture intérieure

Le conseil municipal retient l'entreprise DELAGNEAU , mieux-disante , et prend acte du montant de l'offre soit 8 951.61 € HT

Adoption à l'unanimité , par 11 voix pour (8 + 3 pouvoirs) – 0 contre – 0 abstention

Le montant des travaux (base menuiserie extérieures aluminium + option peinture intérieures) s'élève à un total de 67 683.30 € HT (81 219.96 € TTC)

le conseil municipal , à l'unanimité,

autorise M le maire ou son représentant à signer les offres correspondantes et à engager les travaux dès que possible.

Dit que les crédits budgétaires seront inscrits au BP 2022 de la Commune – chapitre 21

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40 minutes.

Le Maire,

Olivier MARTIN

AFFICHE LE 12-04-2022